

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires au tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 6 Octobre

INFORMATIONS

MANIFESTATION

à Rome contre les pèlerins français

Il est encore impossible de connaître bien exactement les détails des incidents qui se sont produits au Panthéon.

Des pèlerins affirment qu'on n'a pas craché sur le registre des visiteurs. On aurait seulement écrit : Vive le pape ! mais non pas : Mort à Victor-Emmanuel !

Jusqu'à l'instruction, on n'aura que des allégations contradictoires.

De nombreuses manifestations parcourent la ville.

Devant l'hôtel de Rome et l'hôtel Marini où logent des pèlerins, les cris et les sifflets ont obligé les propriétaires de ces hôtels à arborer le drapeau italien.

Les pèlerins qui ont été la cause de cette manifestation ont été arrêtés. Ce sont MM. Michel Truffé, âgé de dix-huit ans, étudiant à Sées ; Maurice Grégoire, vingt-cinq ans, avocat, et Eugène Choncaray, vingt ans, journalier à Autun.

On dit que M. Michel Truffé serait plus particulièrement compromis.

Beaucoup de citoyens affluent au Panthéon pour s'inscrire en signe de protestation sur le registre des visiteurs.

10 heures soir

M. Harmel, directeur du pèlerinage français, s'est rendu, à six heures, auprès de M. Luca, sous secrétaire d'Etat à l'intérieur.

M. Harmel a exposé ses regrets pour les actes accomplis par trois gamins, tant en son nom qu'en celui des pèlerins, surtout, aurait-il ajouté, en présence de l'attitude du gouvernement.

M. Luca a répondu qu'il était touché de cette démarche, qu'il regrettait que ce fût à ces circonstances qu'il dût de faire la connaissance de M. Harmel, et il a prié celui-ci d'engager, par mesure de prudence, les pèlerins à ne pas sortir dans la soirée, en raison de l'effervescence des sentiments qui s'est produite inopinément, comme cela arrive dans tous les pays.

Cette entrevue entre M. Harmel et M. Luca a été courtoise.

En raison de l'incident, le conseil de cabinet a décidé d'inviter les prélats français de s'abstenir jusqu'à nouvel ordre d'aller en Italie s'associer aux pèlerinages.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 54

SANS FEU NI LIÈU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE

A PARIS

XI

UNE ÉCLAIRCIE PENDANT L'ORAGE

Depuis quelque temps, la pauvre créature si simple, si naïve était la victime d'un nouveau stratagème du grand Fritz. Le beau Silésien affecta de ne lui parler que de Rosa dont, à tout propos, il faisait un éloge exagéré, disant qu'il la trouvait aimable, jolie, spirituelle, bonne, bref, qu'elle possédait toutes les qualités physiques et morales. Souvent même il lui arrivait de déclarer avec un énorme soupir que celui qui l'épouserait aurait une fameuse chance !... qu'elle rendrait un mari bien heureux !

Zita n'était pas méchante, mais elle adorait Fritz. D'un tempérament ardent comme toutes les filles de couleur, elle était d'une jalousie excessive, féroce !... Les louanges répétées dont l'adroit Prussien comblait Rosa finirent par lui devenir insupportables, et, à la longue, elle en conçut un profond ressentiment contre la jeune Alsacienne. C'est que, toute primitive qu'elle fût, elle ne

Le Comité des pèlerinages supprime les deux trains organisés pour le mois d'octobre.

L'effervescence continue. Des manifestations se produisent ; le Panthéon devient le lieu de réunion des sociétés italiennes.

Le coupable est un fils d'italien non naturalisé.

Le bruit court à Rome que les ambassadeurs accrédités auprès du Vatican vont rédiger une plainte collective relativement aux mauvais traitements dont plusieurs pèlerins étrangers ont été victimes.

Sur la tombe de Gambetta

Ce matin, les délégations de Garibaldiens ont déposé des couronnes sur la tombe de Gambetta à Nice.

Aucun discours n'a été prononcé.

Les obsèques de Boulanger

Bruxelles, 3 octobre.

Devant la maison mortuaire, des journalistes belges et français se trouvent en grand nombre, avec quelques curieux qui ont réussi à forcer la consigne.

Aux fenêtres de tous les hôtels avoisinants, se pressent des curieux. Plusieurs photographes ont braqué leurs appareils.

Tous les députés boulangistes, une vingtaine environ, qui assistent aux funérailles, sont ceints de leur écharpe de député. Toutes les délégations entrent directement à la maison mortuaire.

Le grand vestibule de l'hôtel a été transformé en une chapelle ardente splendide.

Aux abords de la maison mortuaire, la foule continue à s'agiter furieusement ; à peine reculée d'un côté par les agents, elle revient d'un autre.

Les agents sont impuissants ; des bousculades se produisent partout, et le sol est jonché de chapeaux, de parapluies et de cannes. Des propos assez vifs sont échangés entre les journalistes et les agents de police. La foule hue les agents. On procède à un grand nombre d'arrestations. Des dames se trouvent mal. La police fait demander d'urgence des renforts à la gendarmerie.

Aucun discours n'a été prononcé à la maison mortuaire.

Le cortège s'est mis en marche à trois heures vingt.

Après bien des efforts, la police est parvenue à maintenir l'ordre ; quelques personnes ont été

pouvait plus se faire d'illusions, hélas ! Le beau Fritz se refroidissait horriblement à son égard, au fur et à mesure que croissait son admiration pour l'autre !... Elle en arriva à jurer la perte de Rosa, mais force lui fut de dissimuler les noirs projets qu'elle nourrissait vis-à-vis d'elle, car la gouvernante était absolument *persona grata* dans la maison. Maîtres et domestiques, enfants et grandes personnes, elle avait enjôlé tout le monde, et il eût été dangereux d'avoir seulement l'air de chercher à lui nuire.

Un soir que, libres tous les deux, Zita avait été se promener en tête à tête avec le beau Fritz, une discussion violente éclata entre eux. Il était onze heures environ. Ils revenaient des Champs-Élysées où ils avaient passé leur soirée dans un café-concert. La mulâtresse s'était déclarée lasse tout à coup, et avant de rentrer chez le général, elle avait voulu se reposer un instant sur un banc de la partie du quai d'Orsay, absolument déserte en ce moment, qui va du Palais-Bourbon à l'Esplanade des Invalides.

— Ah ça ! lui dit-elle très excitée, nous ne pouvons pas toujours vivre ainsi. Quand nous marions-nous ?

Fidèle à sa tactique ordinaire, il essaya d'éluder, d'atémoyer, mais elle voulut une réponse décisive.

— Vous vous moquez de moi, à la fin ! grondait-elle furieuse ; vous aviez déclaré que nous nous marierions quand nous aurions réalisé une certaine somme d'économies ; le chiffre fixé par vous-même est atteint, qu'est-ce que vous attendez maintenant ?

Et comme il ne répondait pas, elle continua, les

légèrement blessées. Le public a été admis à défiler devant le cercueil. On remarquait beaucoup de dames en deuil, amies du général et de Mme de Bonnemain ; la plupart manifestaient la plus grande émotion.

Vers trois heures, le char funèbre arrive devant l'hôtel. On commence l'enlèvement des couronnes que, l'on place sur le char et dans les voitures. Il y en a tellement que le travail prend plus de vingt minutes.

On en remarque une portant l'inscription suivante : *A leur regretté camarade, les amis de Crimée et de Sébastopol.* C'est la devise de la promotion de Boulanger à Saint-Cyr.

Une autre porte ces mots : « Oncle et grand-oncle. »

Les employés des pompes funèbres enlèvent le cercueil et le placent sur le char. Il est quatre heures environ. Aucun discours n'est prononcé. Une vingtaine de voitures suivent le char, parmi lesquelles le coupé du général. Ses chevaux sont tenus en mains par les valets de pied.

M. Vogelsang, neveu du général, tout en larmes, conduit le deuil, ayant à ses côtés MM. Déroulède, Barbier, Dutens. Ils sont suivis de M. Mouton, secrétaire, et des amis. Puis, viennent les députés, tous ceints de leur écharpe. Le cortège a beaucoup de peine à se mettre en marche au milieu de la foule.

Au moment de l'arrivée du cortège au cimetière qui est gardé par la police et la gendarmerie, la foule parvient à déborder les agents. Un d'eux pressé contre une grille par la foule a un bras cassé.

Le cortège pénètre dans le cimetière. On descend le cercueil dans le caveau. Le drapeau tricolore, qui le recouvrait, est laissé dans le corbillard.

MM. Vogelsang et Barbier s'approchent en pleurant ; les amis font leurs adieux ; tous les boulangistes s'approchent et jettent une pelletée de terre sur le cercueil. Aucun discours n'est prononcé.

M. Déroulède prend le drapeau tricolore qui se trouvait dans le corbillard, l'embrasse et le jette dans la tombe sur le cercueil. Les assistants se dispersent ensuite.

La foule a toujours été maintenue hors du cimetière.

M. Rochefort a été hué à sa sortie du cimetière.

Les cendres du général Lasalle

La translation des cendres du général Lasalle aux Invalides a eu lieu samedi matin, à onze heures, au milieu d'une énorme affluence.

dents serrées :

— Je vais vous le dire, moi, ce que vous attendez !... c'est le jour où, fatiguée, je vous rendrai votre parole... vous voulez m'exaspérer pour que la rupture vienne de moi... et alors, dégagé de toute promesse, vous tournerez vos yeux d'un autre côté que je devine... vous irez porter vos hommages à la gouvernante que vous aimez en secret !... je ne suis pas si bête que vous croyez... j'ai lu dans votre jeu, mais vous vous trompez si vous espérez que j'endurerai votre abandon sans protester... je ferai plutôt un malheur !

Fritz parut très effrayé. Au fond, il était ravi d'avoir amené la mulâtresse à ce degré d'exaltation jalouse et furieuse.

— Le fruit est mûr, pensa l'agent de Cornélius Schlang, il n'y a plus qu'à le cueillir.

Il se pencha vers l'oreille de Zita et, après s'être assuré que personne ne pouvait entendre le murmure de sa voix, il lui dit tout bas, si bas qu'elle en fut étonnée, ne lui ayant jamais vu d'allures aussi mystérieuses :

— Croyez-vous, ma chère amie, que je suis un écrivain ? A mon âge, on ne se marie pas uniquement par amour... certes je vous aime, pourtant il me faut autre chose qu'une affection, fût-elle tendre comme la vôtre !... de l'argent nous en avons bien assez tous les deux !... Mais ce que j'entends trouver dans une épouse, c'est un second moi-même toujours prêt à m'aider, à me suppléer dans certaine mission que j'ai acceptée et qu'il est temps de vous dévoiler. Non, je n'aime pas la gouvernante, et je ne pense pas à elle, mais je vous le déclare aujourd'hui... vous ne serez ma femme que si vous voulez...

Après un service religieux fait à l'église Sainte-Clotilde, où le cercueil a été provisoirement déposé, les restes du général ont été placés sur un char orné de faisceaux et de drapeaux tricolores.

Derrière le char marchaient : les généraux Saussier, gouverneur militaire de Paris, de Kermartin, représentant le ministre de la guerre, la famille du général Lasalle, les généraux Ladvocat, Bonie, Duhesme, Rapp, Borgnis-Desbordes, de Saint-Marc, le lieutenant-colonel comte Yermoloff, attaché à l'ambassade de Russie parent de la famille Lasalle, et un grand nombre d'officiers généraux et supérieurs de toutes armes.

Le président de la République était représenté par le commandant Courtès-Lapeyrat.

Le cortège auquel s'étaient jointes les délégations des élèves de l'École de Saumur, des élèves du lycée de Metz et la délégation des Alsaciens-Lorrains résidant à Paris, dont les couronnes avaient été placées sur le char, s'est rendu à l'hôtel des Invalides. Le 27^e et 28^e régiments de dragons, la lance au poing, qui rendaient les honneurs militaires sous le commandement du général de Rothwiller, ouvraient et fermaient la marche.

Le corps a été reçu à l'entrée des Invalides par le général Arnoux, commandant l'hôtel.

Soixante invalides formaient la haie sur le passage du cortège, à partir de la grille d'entrée jusqu'à la porte de la chapelle Saint-Louis des Invalides, où le service religieux a été célébré.

À l'issue de la cérémonie, le cercueil du général Lasalle a été ramené dans le péristyle, puis le général Saussier, entouré de tous les officiers présents, a prononcé un discours dans lequel il a rappelé les vertus militaires du brillant officier.

Après le discours du gouverneur militaire de Paris, le char, traversant les cours de l'hôtel des Invalides, s'est dirigé vers l'Esplanade où les troupes étaient massées et s'est arrêté près de la grille.

Les troupes ont alors défilé.

Le cercueil du général Lasalle a ensuite été transporté dans la chapelle et descendu dans les caveaux où il a été placé immédiatement au-dessus du tombeau du général Supt, ancien gouverneur des Invalides.

Nous croyons intéressant de rappeler que le général Lasalle commanda (1803), en qualité de colonel, le 10^e régiment de hussards, alors en garnison à Cahors.

— Si je veux quoi ? interrompit-elle vivement, vous me faites peur, Fritz ? vous ne m'avez rien demandé de malhonnête, et j'espère que nous continuerons à me respecter !...

— Oh ! fit-il en souriant, toujours à voix basse, je n'en veux pas à votre vertu, rassurez-vous !...

— Que voulez-vous dire alors ?

— Ecoutez !...

De ses lèvres qui remuaient à peine, il ne sortit plus maintenant qu'un souffle léger plutôt que des paroles ; cependant il parlait encore assez haut pour qu'elle l'entendit, car elle murmura tout à coup d'une voix étouffée :

— Oh ! pas cela, Fritz, ce serait infâme !

— Vous refusez ? demanda-t-il un peu plus haut.

— Certainement j'en refuse !

— Alors, vous ne m'aimez pas. Adieu ! dit-il brusquement.

Il se leva et fit mine de s'en aller.

Elle le rattrapa éplorée :

— Fritz, Fritz ! cria-t-elle est-ce que vous allez me quitter comme ça pour toujours ? Est-ce que vous êtes fâché contre moi ? Est-ce que vous voulez rompre, décidément ?...

— Je veux que vous vous taisiez d'abord, et je commence par vous prévenir que si jamais vous me trahissez... si j'apprends que vous avez commis une indiscretion au sujet de ce que je vous ai dit...

— Si vous apprenez cela ?...

— Je vous étrangle ! fit-il d'un air sinistre et convaincu.

Elle recula épouvantée.

Ce fut lui alors qui se rapprocha d'elle ; il l'en-

La Suppression des Sous-Préfectures

Un certain nombre de députés ont l'intention de déposer, lorsque la discussion du budget de l'intérieur viendra devant la Chambre, un amendement tendant à la suppression des sous-préfectures.

Pareille proposition avait déjà été formulée en décembre 1886, et le débat qu'elle souleva se termina par la chute du cabinet, qui s'était opposé à cette réforme. Dans ces conditions, il semble difficile que le ministère actuel accepte dans le système administratif une modification que son chef a repoussée autrefois.

M. Constans, comme jadis M. Sarrien, combattra donc toute proposition en ce sens.

Décorations étrangères

Sur la demande du général Février, grand chancelier de la Légion d'honneur, le ministre de la justice et le ministre de l'intérieur viennent de recommander aux préfets, aux chefs de parquets et aux commissaires de police de surveiller avec soin le port des décorations étrangères et particulièrement tout ce qui a trait aux décorations de Tunisie, du Cambodge et du Tonkin.

Le garde des sceaux rappelle, dans sa circulaire, que l'autorisation de porter une de ces décorations est toujours refusée aux individus pourvus, à quel titre que ce soit, d'un casier judiciaire, et le ministre de l'intérieur invite les commissaires de police à dresser procès-verbal contre toute personne qui porterait indûment une décoration française ou étrangère.

Rappelons, à ce propos, que, pour obtenir l'autorisation de porter une décoration étrangère, il faut adresser une demande sur papier timbré, au grand chancelier, et y joindre le brevet, un extrait d'acte de naissance, un extrait du casier judiciaire (contenant, bien entendu, le mot *Néant*), et le récépissé du versement des droits de chancellerie.

Pèlerinages

Rome, 6 octobre.

Le Pape a ordonné de suspendre tous les pèlerinages.

Ferdinand Duval

On sait que M. Ferdinand Duval vient de reprendre, au *Moniteur Universel* la succession du regretté M. Depeyre.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nominations militaires

M. Jamin, capitaine au 7^e régiment d'infanterie, passe au 144^e régiment de la même arme.
M. Sorbets, capitaine au 7^e d'infanterie, passe au 133^e régiment de la même arme.
M. Dapigny, lieutenant au 1^{er} régiment de tirailleurs algériens, est affecté au 7^e d'infanterie.
M. Cornic, lieutenant surnuméraire au 7^e, est affecté au 136^e.

Récompenses

Médaille d'argent de 2^e classe : M. Jean-Jacques Courtes, garde-champêtre à Limogne ; 12 juillet 1891, a été grièvement blessé en combattant un incendie ; avait précédemment accompli d'autres actes de dévouement.
Mentions honorables : M. Guillaume Aldhuy, meunier à Puy-l'Evêque ; 24 juin 1891, a conjuré par son courage et sa présence d'esprit un accident de chemin de fer.

Communication

Plusieurs pères de famille sont venus nous demander avant de confier leurs enfants aux éco-

trains doucement vers le banc, et toujours à voix basse, mais avec des inflexions carressantes :

— Au contraire, dit-il, si tu consens à m'écouter et à faire ce que je te demande, je serai ton esclave soumis pour le rest... Oh ! tu verras comme je t'aimerai !..

— Non ! non ! répéta d'une voix mourante la maîtresse éperdue, éternée, par l'halène du misérable qui réchauffait son visage cuivré et faisait voltiger ses cheveux crépus.

— Rosa ne dira peut-être pas non, elle ! continua-t-il.

— Vous auriez l'audace de le lui demander ?

— Il le faudra bien, si tu refuses.

— Et vous croyez qu'elle accepterait ?

— Peut-être !..

Elle resta un instant silencieuse, écoutant le combat qui se livrait dans son âme entre sa jalousie et sa conscience.

La jalousie l'emporta. Elle cacha la figure dans ses mains, et dit en sanglotant :

— Fritz !.. oh ! Fritz ! qu'exigez-vous de moi, mon pauvre maître !..

Un mois environ après cette scène, le général Douvrillé recevait par la poste un journal où l'entrefilet suivant était souligné au crayon rouge :

Un scandale

« Un singulier bruit court dans les sphères gouvernementales.

Il s'agit d'un officier général occupant une haute situation au ministère de la guerre, et qui n'aurait pas craint d'attacher à son service, comme gouvernante de ses enfants, une sujette trop dévouée et surtout trop curieuse de l'empereur

les enfantines, jusqu'à quelle heure elles sont ouvertes. La question a une grande importance pour les ouvriers qui ne se retirent de leurs travaux qu'à la nuit et ne peuvent avant, surveiller leur petite famille.

Renseignements pris, nous les informons que les écoliers restent sous l'œil vigilant de leurs maitresses jusqu'à 6 heures l'hiver et 7 heures l'été.

Avis aux Planteurs de tabac

Par arrêté du 3 octobre 1891, M. le Préfet du Lot a fixé les jours pendant lesquels les cultivateurs seront admis à faire à la mairie de leur commune la déclaration de planter du tabac, en 1892.

Nous mettrons le tableau de ces dates sous les yeux de nos lecteurs, dans notre prochain numéro.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Dans la liste des 266 candidats admis à l'école polytechnique, nous avons le plaisir de relever le nom de M. Massias, fils d'un de nos compatriotes établi à Paris.

NOS COMPATRIOTES

Notre compatriote, M. Mouliérat, est rentré avec plein succès à l'Opéra-Comique, dans le rôle de Wilhelm Meister de *Mignon*.

INSPECTION ACADÉMIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 2 octobre 1891 et sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, M. Bourthoumieux, commis principal de l'inspection académique du Lot, officier d'académie, a été appelé sur sa demande, à la direction du cours complémentaire de Castelnaud-Montriat.

PÈLERINAGE DE CAHORS A ROCAMADOUR

L'organisation du premier pèlerinage de Cahors et du Bas-Quercy au sanctuaire de Notre-Dame de Rocamadour a obtenu un plein succès.

18 wagons ont amené 800 pèlerins venant de divers endroits.

Monseigneur a présidé toutes les cérémonies religieuses.

Le temps était splendide.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Monseigneur l'Évêque : M. Salvan, curé de Cabrerets, a été transféré à Saint-Denis-les-Martel.

M. Challong, vicaire de St-Sauveur à Figeac, a été nommé chapelain de Roc-Amadour.

M. Séraudie, nouveau prêtre, a été nommé vicaire de Saint-Sauveur à Figeac.

M. Caminade Jean, vicaire de Caniac, a été nommé curé de Lamothe-Cassel.

M. Issaly, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Caniac.

M. Montillet Isidore, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Bagnac.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES

Le 2^e fascicule du *Bulletin* de la Société des Etudes a paru depuis quelques jours. Il contient un dénombrement de fiefs et arrière-fiefs fait en 1504 pour le compte du seigneur de St-Sulpice ; la statistique des décès de la commune de Cahors pendant l'année 1890, par M. Lebœuf ; le catalogue géographique des plantes contenues dans l'herbier de M. l'abbé Bousquet ; le commencement d'une étude sur l'ordre de Malte et la commanderie de Latronquière, par M. de Laroussilhe ; deux noëls en dialecte du Quercy ; un poème en vers français sur Jeanne d'Arc, par M. J. Blanc ; des fables patoises, par M. Rouquet, et enfin les procès-

d'Allemagne, d'autant plus infâme qu'elle est née dans notre chère Alsace et qu'elle appartient à une famille de patriotes Français.

» Grâce aux agissements de la misérable espionne, des papiers importants auraient disparu !.. D'autres peuvent disparaître encore pour être envoyés où ? on le devine.

» Il importe que ce scandale cesse promptement. »

— Tonnante ! s'écria violemment le général après avoir lu ces lignes.

Et frémissant des pieds à la tête, il traversa son cabinet d'un bond et courut droit à son carton-

XII

LE DOSSIER

Catherine avait manœuvré avec son habileté d'agresseur et d'ère.

N'ayant qu'une idée fixe, faire chasser honteusement Rosa par le général, elle se rendit chez son supérieur occulte, Cornélius Schlang, et eut avec lui un entretien auquel assista le grand Fritz. Puisqu'on n'avait pas réussi à l'introduire dans la maison, il fallait, bon gré mal gré, se procurer une autre intelligence dans la place.

— Pourquoi ne nous servirions-nous pas directement de cette maîtresse dont vous m'avez parlé et qui paraît jouir de la confiance de son maître ? demanda le repile.

Fritz se récria.

— Zita est trop dévouée au général, affirma-t-il, et de ce côté-là, je crains que nous ne rencontrions de grandes difficultés.

verbaux des séances de la Société pendant le 2^e trimestre de 1891.

— La Société des Études a repris, hier, lundi 5 octobre, ses séances hebdomadaires, interrompues pendant les mois d'août et de septembre.

LES EMPLOIS CIVILS

Nous insistons toujours sur l'influence qu'exerce le passage dans l'armée sur les fonctions civiles ou sociales ; il y a de ce chef, on le sait, des troubles et des difficultés qu'il appartient à l'administration de réduire dans l'intérêt de la société aussi bien que dans celui de l'armée. Voici un nouveau fait à l'appui des revendications légitimes que nous faisons valoir.

Les hommes libérés trouvent très difficilement à se placer ; ils n'y arrivent généralement qu'après de longs tâtonnements qui représentent des mois de chômage. On pourrait cependant les aider dans leurs recherches souvent compliquées et toujours laborieuses.

Le ministre de la guerre pourrait, par exemple, s'entendre avec le ministre de l'intérieur pour que les préfets soient invités à faire dresser chaque année, au moment de la libération de la classe, un relevé, dans chaque chef-lieu de canton, des emplois vacants dans n'importe quel genre de travail : industrie, manufactures, comptabilité, écritures, domesticité, agriculture, etc.

Cette liste serait établie à la préfecture, envoyée dans chaque chef-lieu de canton et affichée aux mairies.

C'est un moyen ; il y en a encore d'autres.

Étalons appartenant aux particuliers

Monte de 1892

Les propriétaires d'étalons qui ont l'intention de consacrer à la monte, pour l'année 1892, des juments appartenant à d'autres qu'à eux-mêmes devront en faire la déclaration d'ici au 15 octobre prochain, à la préfecture pour l'arrondissement de Cahors, et aux sous-préfectures pour les arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Des formules imprimées seront mises à leur disposition dans les bureaux de préfecture (1^{re} division) et dans ceux des sous-préfectures.

LES EXPLORATIONS DE M. MARTEL

Tout n'est pas roses, c'est assez le cas de le dire, dans le métier d'explorateur de cavernes. Fréquemment, M. Martel s'est plaint, dans ses conférences, du désagrément que lui et ses coopérateurs avaient éprouvé au cours de leurs pérégrinations souterraines, du fait des carcasses de bêtes mortes que les paysans précipitent dans les catacombes naturelles des *avens* et des *tindouls*.

Le vaillant « grottiste » vient d'être assez sérieusement malade pour s'être désaltéré avec l'eau, très pure en apparence, de la rivière souterraine qui coule au fond du *tindoul* récemment exploré par lui aux environs de Rodez. Cette onde de cristal n'était en réalité que du bouillon de veau, — d'un veau macérant à froid depuis dix-huit mois ! L'ingestion de ce breuvage a gratifié M. Martel d'une sorte d'empoisonnement typhoïde.

Duravel

M. le maire de Duravel nous fait la communication suivante :

Monsieur le directeur,

Je vous prie d'avoir la bonté d'insérer dans votre journal la note suivante :

« Quelques doutes existant, cette année sur la

Catherine haussa les épaules en éclatant de rire.

— Je vous aurais cru plus sûr de votre influence, dit-elle dédaigneusement ; quant à moi, je mettrais ma main au feu que vous lui ferez faire ce que vous voudrez.

Cette fille est folle de vous, monsieur Fritz. Je l'ai vu à l'expression de ses yeux, quand je me suis présentée à elle de votre part ; le peu qu'elle m'a dit ensuite de vous m'a convaincue qu'elle se damnerait si vous l'exigez. Quand la passion est arrivée à ce point, on ne recule devant rien pour contenter celui qu'on aime !

Le Silésien hasarda une nouvelle objection.

— Admettons, dit-il, que Mademoiselle ne se trompe pas et que j'ai bien l'influence qu'elle suppose... quand le général découvrirait qu'il est trahi, il renverra la coupable et nous n'aurons plus personne dans la maison.

— En attendant, ce que nous aurons appris par elle, nous le saurons toujours.

— Il y aurait un moyen de se servir d'elle sans la compromettre, insinua Catherine, ce serait de détourner les soupçons sur une autre personne...

— Sur qui ? demanda Fritz.

— Sur la gouvernante qui est entrée à ma place.

Cornélius Schlang se tourna vers la Prussienne et la regarda dans le blanc des yeux, cherchant à lire jusqu'au fond de son âme. Il devina qu'elle n'était pas femme à émettre légèrement un avis et qu'elle avait mûrement pesé sa proposition.

— Il faudrait la connaître cette gouvernante, dit-il.

date exacte de la fête patronale de Duravel, — habituellement très fréquentée, — la municipalité croit devoir donner avis que cette fête est fixée au dimanche 18 octobre ; la foire se tiendra le lendemain, lundi, 19 du présent mois. »

Veillez agréer, etc.

G. JOUBERT.

* * *

Le 29 septembre dernier un vol d'une somme de 400 fr., composée de deux billets de banque de 100 fr. et de 200 fr. en or, a été soustraite au domicile et au préjudice du nommé Paul Bergues, propriétaire à Duravel (Lot).

La gendarmerie de Puy-l'Evêque a procédé immédiatement à une enquête.

Puy-l'Evêque

Une rixe, suivie de coups et blessures, a eu lieu entre la nommée A. S., métayère à Puy-l'Evêque et le nommé S. J., domestique au même lieu.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Lacapelle-Marival

M. Campagne, vétérinaire sanitaire des cantons de Figeac et de Latronquière, est chargé du service des épizooties dans le canton de Lacapelle-Marival, en remplacement de M. Olivier.

Lentillac

Par acte passé devant M^e Terris, notaire à Cannes, M. Henry Louis-Alphonse-Bernard, vicomte de St-Jean, marquis de Lentillac, chevalier de l'Ordre de Pie IX, et chevalier de l'Ordre souverain militaire de Malte, a fait donation à la commune de Lentillac d'une parcelle de terrain pour établir un nouveau cimetière.

Souillac

Mercredi dernier, vers 7 heures du matin, un taureau, appartenant à M. Régnières, de Pinsac, qui s'était échappé depuis deux jours et n'avait pu être arrêté, malgré les poursuites auxquelles on s'était livré nuit et jour, parcourait les rues de ce village. Après avoir, dans sa course, renversé une jeune fille, l'animal se précipitait tête baissée sur un nommé Chassaing qui ne dut son salut qu'à la vitesse de ses jambes et à son adresse à monter sur un noyer.

L'animal, pendant plusieurs minutes, fit le tour de l'arbre en mugissant et apercevant un nommé Bordes, courut sur lui ; celui-ci, surpris, fut renversé et reçut obliquement un coup de corne au flanc gauche et de nombreuses blessures. Il parvint toutefois à se lever et courut sus à la bête qu'il frappa d'un vigoureux coup de trique.

Le taureau se retourna alors et fondit sur l'épouse Borda qui venait au secours de son mari.

Cette femme fut renversée, piétinée et reçut une violente contusion à l'abdomen.

Le nommé Laverdet, qui se trouvait dans un champ voisin, courut sur l'animal, n'ayant pour toute arme qu'un gros caillou et une bêche. Le taureau exaspéré, allait se précipiter sur lui, mais Laverdet fut assez heureux pour lui lancer son caillou au front, et la bête, frappée comme une masse, s'abattit du coup.

Cet homme courageux, ne perdant une seconde son sang-froid, ne donna pas à l'animal le temps de reprendre ses sens, et se servant de sa bêche comme d'un lourd marteau, il lui assena un rude coup sur le front et l'acheva net.

Voilà, certes, un acte d'adresse et surtout de courage qui mérite de très sincères félicitations.

— Je la connais, moi ! affirma Catherine dont les yeux brillèrent d'une lueur sombre.

— Pourquoi ne pas s'adresser à elle ?

— C'est inutile ; elle est Alsacienne et nous perdriens notre temps !

— Hum ! jamais le général ne la soupçonnera, dans ce cas.

— Ce ne sont pas des soupçons qu'il faudra lui inspirer, c'est une certitude, déclara énergiquement la Prussienne.

— Dieu me damne ! s'écria Cornélius Schlang, en appliquant un rude coup de poing sur son bureau, votre acharnement finit par me gagner... faire espionner le général par la femme de chambre et lui prouver que la gouvernante est la coupable, c'est véritablement une idée géniale ! Je m'y arrête et, si maître Fritz est de force à mener à bien une semblable combinaison, je lui promets une grosse, très grosse gratification.

— Je ne réponds de rien, dit le Silésien, mais enfin j'essaierai, seulement j'ai besoin d'être guidé par Mlle Catherine ; il me semble que je réussirai mieux avec l'aide de ses précieux conseils.

— Qu'à cela ne tienne ! laissez-vous conduire par moi et tout ira bien. Nous donnez-vous carte blanche ? demanda-t-elle, s'adressant au reptile.

— Carte blanche, certainement, répondit-il après une minute de réflexion, allez, mes enfants et, si vous avez besoin d'argent, frappez à ma caisse !..

(A suivre).

A. SIRVEN ET. A. SIÉGEL.

Roc-Amadour

Un accident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences, est arrivé ces jours-ci à M. L..., de Payrac. Il descendait tranquillement la côte de Calès, se rendant à Roc-Amadour avec sa dame, lorsque son cheval s'est subitement emballé et, après une course vertigineuse, s'est abattu. Les secours ont été heureusement très prompts et on a pu dégager M. L..., et sa femme qui se trouvaient pris sous la voiture. Les blessures qu'ils ont reçues sont principalement à la tête, sans gravité toutefois, et le sieur L..., pourra reprendre son service sous peu de jours. Quant au cheval, il était dans le plus piteux état, et la voiture a été complètement brisée.

Martel

La gendarmerie de Martel a arrêté, hier, en flagrant délit de mendicité et de vagabondage, un nommé Taravant (Paulin), âgé de 55 ans, qui a la spécialité de se faire servir de bons déjeuners en se réclamant un ami de la famille. C'est juste au moment où il prenait un de ses repas favoris chez madame Castagné, à Baladou, qu'il a été procédé à son arrestation. Conduit devant le magistrat du parquet ce matin, il a subi un interrogatoire, après lequel il a été écroué à la maison d'arrêt. Taravant a subi une vingtaine de condamnations, paraît-il.

Gourdon

La police de sûreté a procédé, hier matin, à l'arrestation du sieur Pierre-Urbain M..., âgé de 41 ans et originaire de l'Aveyron. Cet individu était sous le coup d'un mandat d'arrêt décerné contre lui par le parquet de Gourdon. Il est inculpé d'outrage public à la pudeur. Les faits qui lui sont reprochés se sont passés, paraît-il, le 30 août dernier, en chemin de fer. Le sieur M... va être incessamment dirigé sur Gourdon, pour être mis à la disposition du parquet de cette ville.

Gramat

Le 29 septembre jour de foire à Gramat, le nommé Solignac (Justin), âgé de 25 ans, cordonnier au lieu de Bessara, se permit sans provocation aucune, de lancer deux vigoureux coups de poing au nommé Bouzon, aubergiste; après quoi il prit la fuite. Bouzon ayant prévenu la gendarmerie, on se mit à sa poursuite et on le rattrapa après une course de 200 mètres. Comme le gendarme le questionnait, Solignac lui saisit les aiguillettes et le menaça. Arrêté pour rébellion, il a été conduit devant M. le procureur de la République, qui l'a traduit pour ce fait devant le tribunal correctionnel; il a été condamné à 6 jours d'emprisonnement.

Bétaille

Jeanne Valade, épouse Gayrol, de Bétaille, avait été condamnée à 10 jours d'emprisonnement pour vol de récoltes. N'ayant pas voulu se constituer volontairement, elle a été arrêtée par la gendarmerie et écrouée hier à la maison d'arrêt de Gourdon pour y subir sa peine.

Cieurac

Nouvelle municipalité. — M. Dalet, républicain, a été nommé dimanche maire de Cieurac, par 7 voix contre 5 données à M. Deltheil, son concurrent également républicain.

Les Vendanges

Gironde

Bordeaux, 4 octobre.

Les vendanges ont commencées sur plusieurs points de notre département et poussées avec beaucoup d'activité. Le temps est superbe, mais un peu plus de chaleur, principalement dans la nuit, ferait le plus grand bien à la récolte encore sur pied.

Charente

On écrit de Cognac, le 2 octobre :

Le vignoble continue à progresser, grâce au maintien de la belle température qui a marqué presque tout ce mois de septembre. Les raisins de Folle et de Pinot blanc commencent à être agréables au goût; on pourra les couper dans la huitaine. Ceux de Saint-Emilion (blanc) et de Balzac (rouge), encore pleins de verveur, gagneront à rester sur souche jusque vers le 15 octobre; seulement, les y laissera-t-on? La crainte de gelées soudaines et surtout celle du maraudage ne forceront-elles pas la main aux vigneronnes? Plus d'un s'est déjà garé des passants en cueillant le fruit de ses rangées de ceps formant bordure sur la route. Le vin qui en résultera sera consommé à la ferme; soit! Mais espérons que là se bornera la fâcheuse manie de gâter une récolte aujourd'hui si précieuse et devenue l'objet de soins si multipliés! Des rondes, des patrouilles fréquentes entre propriétaires unis! Il n'y a que cela de vraiment salutaire. Il s'agit, en retardant de quelques jours les vendanges, d'en retirer, tant en volume qu'en qualité de moût, un supplément de près d'un quart.

Armagnac

Condorc, 3 octobre.

Les vendanges ont commencé dans tout l'Armagnac. En général, on est satisfait du rendement; la maturité est complète, on compte sur une parfaite qualité. Peu de monde sur les marchés. Quelques affai-

res à signaler en vins de moût, de fr. 55 à 50 les 228 litres, pris à la propriété, comptant sans escompte.

Pays nantais

On lit dans le *Phare de la Loire* du 4 octobre :

Rien à dire aujourd'hui des muscadets vieux de bonne qualité auxquels on reviendra avant qu'il soit longtemps peut-être.

Nous sommes en pleine vendange du muscadet: il y en aura de très bon dans les vignes bien soignées et bien exposées, où la maturation s'est faite également.

Mais il en est d'autres qui ne fourniront qu'un vin défectueux dont la vente sera difficile et d'un prix peu rémunérateur.

Les prix sont les mêmes que la semaine dernière; 85 à 95 fr. la barrique de 2 hect. 30 litres.

Midi

On écrit de Cette, le 2 octobre :

Nous restons toujours dans le calme sur notre place; le commerce paraît rester froid aux offres des commissionnaires qui, tous ou à peu près, offrent des vins nouveaux variant de 12 à 24 fr.; il veut attendre une orientation quelconque qui lui manque pour le moment; on aurait pris les Petits-Bouchets de 14 à 17 fr., les Aramon de primeur de 13 à 16 fr. et les Alicante de 17 à 22 fr. Il ne fait que peu ou point d'affaires. Les arrivages d'Espagne vont grand train, nos quais en sont encombrés, et tous les jours de nouveaux bateaux nous arrivent; devant cette affluence, il faut croire à un réveil sérieux d'ici à une huitaine de jours; c'est ce que nous souhaitons. Les cours sont restés presque inchangés.

Algérie

On écrit de Mustapha, le 30 septembre :

Cette semaine il s'est traité quelques affaires; des excédents de la plaine ont été achetés 11 et 11 fr. 50. A Castiglione plusieurs lots de belle qualité ont été achetés à 15 fr. A Teteschoun la plupart des vins sont vendus de 13 à 14 fr. 50. A Marengo une cave de 1,400 hectolitres a été prise à 14 fr.; plusieurs autres sont engagées dans les mêmes conditions.

Les prix de 1 fr. le degré n'est pratiqué que pour des vins de plaine, les beaux et bons vins ne sont pas à ce prix.

Portugal

On écrit de Porto, le 2 octobre :

Les nouvelles que nous vous donnions la semaine dernière se confirment. Notre récolte s'annonce partout comme devant être de très bonne qualité; quant à la quantité, elle sera très restreinte dans l'Estramadure, la Beira et la Bairrade, mais assez abondante dans la vallée du Minho. Quant aux prix probables, on pense pouvoir traiter sur le pied de 175 fr. dans la Bairra et Bairrade, et de 100 fr. dans le Minho (la pipe de 550 litres). Mais il ne s'agit encore que de probabilités, et il serait imprudent de tabler dès à présent sur des données que le moindre événement peut faire varier à la dernière heure.

Lot

Les vendanges ne commenceront guère que la semaine prochaine dans l'arrondissement de Cahors; peu de raisins sont portés au marché. Ils se sont vendus dimanche de 30 à 40 centimes le kilogramme.

La récolte sur pied a été vendue par quelques propriétaires de 90 à 95 fr. la barrique. La moyenne ne paraît pas devoir dépasser 80 fr. la barrique, prise au vignoble.

FAITS DIVERS

LE GAGNANT D'UN LOT DE 100,000 FR. Perpignan, 2 octobre.

Le nommé Legouvé, marchand forain, très connu dans les foires du Midi, qu'il parcourt habillé en zouave, mettant en loterie des sucreries et du pain d'épice, allait toucher un coupon du Foncier à la recette générale de Perpignan, quand il fut averti qu'il avait gagné un lot de 100,000 fr. Legouvé invita tout le personnel de la recette et du Crédit lyonnais à un grand banquet qui a eu lieu dimanche.

LE POT-DE-VIN DES MAGISTRATS

M. Armand Cochefert, commissaire aux délégations judiciaires, est en saisie en ce moment d'une plainte des plus originales.

Il y a quelques temps, M. Fagard, fils d'un riche propriétaire de l'Aveyron, héritait, de l'auteur de ses jours, d'une somme de 150,000 francs que, dans son testament, le défunt rendait illégalement inaccessibles et insaisissables et dont le légataire ne pouvait toucher que les intérêts.

Très ennuyé de ne pouvoir disposer de cette somme, M. Fagard alla trouver un agent d'affaires nommé Duponnois, lequel lui persuada que, en achetant les juges du tribunal civil, ceux-ci déclareraient nulle et non avenue la clause du testament quant à l'inaccessibilité de la somme léguée.

— Donnez-moi un transfert en règle, dit Duponnois. Je vous compterais 120,000 fr., et les 30,000 francs restant, je les distribuerai aux magistrats, qui rendront certainement une sentence en votre faveur.

M. Fagard, qui n'est pas la moitié d'un naïf, y

consentit; il ignorait que les tribunaux invalident toujours, et sans l'ombre d'un pot-de-vin, les clauses testamentaires du même genre.

Duponnois le savait, lui; aussi n'eut-il pas la moindre difficulté à obtenir le jugement souhaité et toucha-t-il dans son entier la somme de 150,000 francs héritée par M. Fagard.

Ce dernier apprit, ces jours derniers, quels étaient ses droits et de quelle rouerie il avait été victime.

Mais au lieu de se plaindre simplement d'avoir été berné, il a écrit au procureur de la République pour exiger que Duponnois distribue les 30,000 fr. touchés par lui aux juges du tribunal civil ou qu'il les lui rende.

L'homme d'affaires protesta énergiquement: les 30,000 francs, d'après lui, ne lui ont été comptés qu'à titre de commission, ce à quoi Fagard répond fort justement qu'il n'avait pas besoin de payer une somme aussi importante un service en réalité très léger, puisqu'il est de jurisprudence constante d'annuler des clauses testamentaires semblables à celle introduite par son père naturel.

Les choses en sont là. Si le tribunal correctionnel ne doit pas être appelé à les juger, il est probable que le différend se terminera par un procès, et que les juges du tribunal civil feront payer cher à Duponnois de les avoir représentés, comme susceptibles de corruptions.

LES VINS PLATRÉS

Le gouverneur général de l'Algérie vient de transmettre au ministre de l'intérieur une délibération de la chambre de commerce de Bone, qui proteste contre l'intention que pourrait avoir le gouvernement de proroger jusqu'à la fin de juillet 1892, la tolérance dont a joui, jusqu'à ce jour, l'importation en France et la vente des vins plâtrés. Une prorogation de la tolérance dont il s'agit causerait, en effet, un très sérieux préjudice aux intérêts algériens, en ce sens qu'elle favoriserait encore l'introduction en France des vins d'Espagne au détriment des vins d'Algérie. Cette situation pèse beaucoup, en ce moment, sur le marché de la colonie, où les vins se vendent à des prix excessivement bas, et les producteurs n'espèrent de modification à l'état actuel des choses que par l'application effective de la circulaire du garde des sceaux, qui limitait au 1^{er} avril 1891 le dernier délai pendant lequel serait tolérée la mise en vente des vins plâtrés.

Bibliographie

SOUVENIRS DE MALAISIE

PAR A. PÉRIÉ

Nous venons de lire avec le plus grand plaisir les *Souvenirs de Malaisie*, par M. A. Périé, ancien missionnaire, aujourd'hui curé du Roc, canton de Payrac. M. Périé, né à St-Chamarand, entra au séminaire des Missions étrangères et fut envoyé en Malaisie. Ce sont les onze années de son séjour dans ce pays qu'il raconte dans son livre. C'est là que nous le voyons, dans ses deux résidences successives de Bous-Let-Timah et de Pontieu-Kitsil, luttant sans cesse contre toute sorte de difficultés et de dangers, et s'en tirant toujours, grâce à une indomptable énergie, fruit de sa foi ardente. On reste étonné, après cette lecture, des obstacles incroyables qu'ont à surmonter les missionnaires dans ces étranges pays. Rien que l'étude de la langue chinoise serait capable de rebuter la plus ferme vocation. Cette langue est monosyllabique; le même mot se prononce sur cinq tons différents et change totalement de sens à chaque ton; de sorte que ce langage est plutôt chanté que parlé. Et ce ne sont encore là que les bagatelles de la porte. C'est quand le missionnaire est seul, loin de tout secours, au milieu d'une population à demi-sauvage, souvent hostile, dans un pays infesté de bêtes féroces et de serpents venimeux, sous un climat meurtrier, c'est alors qu'il a besoin de tout son courage.

M. Périé a lutté contre un boa, il a vu les tigres de près, sa tête a été mise à prix par une société secrète chinoise, et pourtant ce n'est que lorsque sa santé, profondément ébranlée, lui a rendu le séjour du pays impossible, qu'il s'est décidé à le quitter.

Nous recommandons la lecture de ce petit livre, dans lequel on trouvera un grand nombre de détails intéressants sur les hommes et les choses de la Malaisie. On y verra aussi ce que sont ces missionnaires, si peu connus, souvent si méconnus, qui sacrifient tout, jusqu'à leur vie, pour porter aux peuplades payennes, le flambeau du christianisme et de la civilisation.

X

Les mémoires de M. de Moltke

On conçoit aisément tout l'intérêt que va exciter l'apparition des Mémoires du Maréchal de Moltke, dont le premier volume intitulé: *La Guerre de 1870*, vient de paraître en français. (Un fort volume in-8° du prix de 10 fr.)

Le chef du grand Etat-Major Allemand donne dans ce volume, écrit d'une bonté l'autre de sa propre main, le précis froidement lumineux des opérations conques, dirigées ou inspirées par lui.

Il indique, sans insister outre mesure, les fautes commises de part et d'autre, et reconnaît de même les mérites de chacun, ami et ennemi. Son récit, d'une concision et d'une netteté remarquables, est des plus complets à tous les égards.

La place nous manque ici pour signaler tous les passages intéressants du livre, les appréciations toutes personnelles du maréchal sont exprimées en quelques phrases toujours nettes et concises.

Qu'il nous suffise d'ajouter que le grand public aura là un précis de la guerre franco-allemande, émanant, il est vrai de la plume du général en chef qui l'a dirigée contre la France, mais écrit d'une manière impartiale, il faut bien le reconnaître.

Pour écrire l'histoire de cette campagne mé-

morale, le maréchal de Moltke reprend son rôle de chef d'Etat-Major, et toutes les fois que le sujet s'y prête, il interrompt son récit pour donner son appréciation sur telle mesure prise par les généraux français ou allemands, pour expliquer les raisons qui plaident en faveur de telle disposition plutôt que de telle autre. C'est donc en même temps un cours d'art militaire professé par celui de tous les généraux qui était le plus à même d'embrasser l'ensemble des opérations, de juger les déterminations prises ou les manœuvres exécutées.

Admirateur convaincu de la vaillance des soldats et des chefs, à quelque armée qu'ils appartiennent, son témoignage ne peut que concourir à passer leurs noms à la postérité.

La page entre autres où il semble sortir de son impassibilité, est celle qu'il consacre aux charges brillantes du général Galfet à Sedan, qui furent malheureusement impuissantes à empêcher la catastrophe où vint s'effondrer l'Empire.

Enfin, il se montre grand psychologue, tant à l'égard des militaires qui ont voulu jouer un rôle politique, que des hommes politiques qui ont cru pouvoir diriger des armées.

Pour recevoir le volume franco, adresser

AU BUREAU DU « JOURNAL DU LOT » la somme de 10 francs

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournées Jules RIVEY

Vendredi 9 Octobre 1891

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

LE MÉDECIN MALGRÉ LUI

Comédie en trois actes, en prose de Molière.

ON COMMENCERA PAR

LE BARBIER DE SÉVILLE

Pièce en 4 actes, en prose, de Beaumarchais.

PRINCIPAUX INTERPRÈTES :

M^{me} Jeanne DEBRAY, du Théâtre de la Renaissance;

M. Jules RIVEY, du Théâtre des Nouveautés;

M. ROUSSEL, du Théâtre du Vaudeville;

M. ANGÉLIAUME, du Théâtre du Gymnase;

M. P. BESSY, du Théâtre des Variétés;

M^{lle} GÉRALD, du Théâtre du Gymnase.

N'hésitez pas !

Maison forestière des Suchaux (Côte-d'Or), le 17 février 1891. — Je souffrais de maux d'estomac comme si j'avais eu un poids de 50 kilos. Je me suis tellement bien trouvé de l'emploi de vos Pilules Suisses, que je conseille à tous ceux qui se trouvent dans le même cas de ne pas hésiter à en faire usage.

(Sig. lég.) SIMON, garde-forestier. A. M. Hertzog, ph^{en}, 28, rue de Grammont, Paris.

VICHY SOURCES de l'ÉTAT
Célestins - Grande-Grille
Hôpital - Hauterive
Puisées sous la surveillance de l'Etat.

Bourse de Paris

Cours du 2 octobre 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	96 80
3 0/0 amortissable.....compt.	96 »
3 0/0 Emprunt 1891.....	95 17
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 70

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	98 50
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	98 70
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	37 25
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	277 »
LOMBARDS, 3 0/0.....	316 »
SARAGOSSE 3 0/0.....	367 50

BULETIN FINANCIER

du 5 octobre 1891

On a ouvert aujourd'hui comme on avait fermé samedi, puis en fin de Bourse nos rentes ont légèrement fléchi.

On a fait courir le bruit qu'on liquidait un gros acheteur de rentes récemment décédé. Nous croyons que la vraie raison de cette légère réaction est qu'on avait repris un peu trop vite.

Le 3 0/0 finit à 96,10 après 96,20. Le nouveau est à 95,12 1/2.

Les actions de nos grandes sociétés de crédit sont toujours un peu lourdes. Le foncier est à 1260, on sait que c'est demain la clôture de la souscription aux obligations communales. Les demandes de titres sont arrivées si nombreuses que le succès à l'opération est doré et déjà assurée. L'échelonnement des versements sur quatre années permet aux bourses les plus modestes de prendre part à la souscription.

La Banque de Paris est à 790. Le crédit Lyonnais cote 801,25

Les fonds étrangers sont en général bien tenus. L'Italien est en avance sensible à 90,70. L'Extérieure espagnole est à 71 7/16. Le Portugais a touché le cours de 3 0/0.

En Banque, les valeurs minières sont lourdes du reste ce marché n'a pas été animé.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :
1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Alet, Arcachon, Argelès-Vieuxac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Capvern, Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Pau,

Saint-Girons, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Et du 1^{er} mai au 31 octobre, pour Alet, Argelès-Vieuxac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Couiza-Montazels, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Girons, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 %
— 4 — 30 %
— 5 — 35 %
— 6 — et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaire, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris...	108 fr.	81 fr.	Tours... 400 fr.	75 fr.
Nantes...	125	96	Blois...	95 71
Angers...	116	87	Orléans...	95 71
Le Mans	116	85		

Itinéraire

1^o Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa.

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 40 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou

inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, avec réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nèris à Nèris; — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Eviter les contrefaçons
**CHOCOLAT
MENIER**
Exiger le véritable nom

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES
et à l'imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche
DU LOT

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1^{er} Juillet 1891.

De Paris à Toulouse					De Toulouse à Paris					
	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Express 1 ^{re} classe		Express 1 ^{re} classe	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Express	Omnibus.
PARIS..... départ.	12 ^h 40 ^m	6 ^h 21 ^m	7 ^h 40 ^m	5 ^h 8 ^m	—	TOULOUSE..... départ.	2 ^h 30 ^m	6 ^h 15 ^m	6 ^h 15 ^m	9 ^h 25 ^m
BRIVE..... { arrivée.	1 ^h 10 ^m	6 ^h 45 ^m	7 ^h 50 ^m	5 ^h 17 ^m	7 ^h 5 ^m	MONTAUBAN.....	3 ^h 24 ^m	4 ^h 30 ^m	7 ^h 30 ^m	10 ^h 50 ^m
{ départ.	1 ^h 25 ^m	—	8 ^h 5 ^m	—	7 ^h 20 ^m	Fonneuve.....	—	4 ^h 43 ^m	—	7 ^h 43 ^m
Noailles.....	1 ^h 35 ^m	—	8 ^h 15 ^m	—	7 ^h 30 ^m	Albias.....	—	4 ^h 51 ^m	—	7 ^h 51 ^m
Chasteaux.....	1 ^h 48 ^m	—	8 ^h 28 ^m	—	7 ^h 43 ^m	Réalville.....	—	4 ^h 59 ^m	—	7 ^h 59 ^m
Gignac-Cressensac.....	2 ^h 8 ^m	7 ^h 26 ^m	8 ^h 48 ^m	5 ^h 58 ^m	8 ^h 3 ^m	Caussade.....	3 ^h 49 ^m	5 ^h 11 ^m	7 ^h 58 ^m	8 ^h 11 ^m
SOULLAC..... { arrivée.	2 ^h 14 ^m	7 ^h 29 ^m	8 ^h 53 ^m	6 ^h 1 ^m	8 ^h 11 ^m	Borredon.....	—	5 ^h 21 ^m	—	8 ^h 21 ^m
{ départ.	2 ^h 21 ^m	—	9 ^h »	—	8 ^h 18 ^m	Montpezat.....	—	5 ^h 38 ^m	—	8 ^h 38 ^m
CAZOULÈS..... { arrivée.	2 ^h 22 ^m	—	9 ^h 1 ^m	—	8 ^h 18 ^m	Lalbenque.....	—	5 ^h 53 ^m	—	8 ^h 54 ^m
{ départ.	2 ^h 35 ^m	—	9 ^h 14 ^m	—	8 ^h 21 ^m	Cieurac.....	—	6 ^h 1 ^m	—	9 ^h 2 ^m
Lamothe-Fénelon.....	2 ^h 45 ^m	—	9 ^h 24 ^m	—	8 ^h 34 ^m	Sept-Ponts.....	—	6 ^h 13 ^m	—	9 ^h 14 ^m
Nozac.....	3 ^h »	8 ^h »	9 ^h 36 ^m	6 ^h 32 ^m	8 ^h 44 ^m	CAHORS..... { arrivée.	4 ^h 32 ^m	6 ^h 21 ^m	8 ^h 46 ^m	9 ^h 22 ^m
GOURDON.....	3 ^h 10 ^m	—	9 ^h 46 ^m	—	8 ^h 58 ^m	{ départ.	4 ^h 38 ^m	6 ^h 30 ^m	8 ^h 54 ^m	9 ^h 30 ^m
Saint-Clair.....	3 ^h 22 ^m	—	9 ^h 58 ^m	—	9 ^h 8 ^m	Espère.....	—	6 ^h 44 ^m	—	6 ^h 20 ^m
Dégagnac.....	3 ^h 33 ^m	—	10 ^h 9 ^m	—	9 ^h 20 ^m	Saint-Denis-Catus.....	—	6 ^h 57 ^m	—	6 ^h 33 ^m
Thérac-Peyrilles.....	3 ^h 45 ^m	—	10 ^h 20 ^m	—	9 ^h 31 ^m	Thérac-Peyrilles.....	—	7 ^h 11 ^m	—	6 ^h 48 ^m
Saint-Denis-Catus.....	3 ^h 54 ^m	—	10 ^h 29 ^m	—	9 ^h 43 ^m	Dégagnac.....	—	7 ^h 20 ^m	—	6 ^h 57 ^m
Espère.....	4 ^h 5 ^m	8 ^h 41 ^m	10 ^h 40 ^m	7 ^h 13 ^m	9 ^h 52 ^m	Saint-Clair.....	—	7 ^h 29 ^m	—	7 ^h 6 ^m
CAHORS..... { arrivée.	4 ^h 20 ^m	8 ^h 47 ^m	—	7 ^h 20 ^m	10 ^h 3 ^m	GOURDON.....	5 ^h 23 ^m	7 ^h 44 ^m	9 ^h 43 ^m	7 ^h 23 ^m
{ départ.	4 ^h 31 ^m	—	—	—	7 ^h 25 ^m	Nozac.....	—	7 ^h 53 ^m	—	7 ^h 32 ^m
Sept-Ponts.....	4 ^h 47 ^m	—	—	—	7 ^h 37 ^m	Lamothe-Fénelon.....	—	8 ^h 2 ^m	—	7 ^h 42 ^m
Cieurac.....	4 ^h 56 ^m	—	—	—	7 ^h 55 ^m	CAZOULÈS..... { arrivée.	—	8 ^h 11 ^m	—	7 ^h 52 ^m
Lalbenque.....	5 ^h 7 ^m	—	—	—	8 ^h 4 ^m	{ départ.	—	8 ^h 13 ^m	—	7 ^h 54 ^m
Montpezat.....	5 ^h 20 ^m	—	—	—	8 ^h 15 ^m	SOULLAC..... { arrivée.	5 ^h 47 ^m	8 ^h 20 ^m	10 ^h 7 ^m	8 ^h 2 ^m
Borredon.....	5 ^h 31 ^m	9 ^h 31 ^m	—	8 ^h 4 ^m	8 ^h 29 ^m	{ départ.	5 ^h 50 ^m	8 ^h 25 ^m	10 ^h 11 ^m	8 ^h 8 ^m
Caussade.....	5 ^h 40 ^m	—	—	—	8 ^h 40 ^m	Gignac-Cressensac.....	—	8 ^h 54 ^m	—	8 ^h 40 ^m
Réalville.....	5 ^h 48 ^m	—	—	—	8 ^h 50 ^m	Chasteaux.....	—	9 ^h 5 ^m	—	8 ^h 51 ^m
Albias.....	5 ^h 56 ^m	—	—	—	8 ^h 58 ^m	Noailles.....	—	9 ^h 13 ^m	—	9 ^h »
Fonneuve.....	6 ^h 11 ^m	9 ^h 58 ^m	—	8 ^h 30 ^m	9 ^h 7 ^m	BRIVE..... { arrivée.	6 ^h 32 ^m	9 ^h 28 ^m	10 ^h 55 ^m	9 ^h 16 ^m
MONTAUBAN.....	6 ^h 11 ^m	9 ^h 58 ^m	—	8 ^h 30 ^m	9 ^h 23 ^m	{ départ.	7 ^h 1 ^m	—	11 ^h 5 ^m	—
TOULOUSE..... arrivée.	7 ^h 55 ^m	11 ^h 10 ^m	—	9 ^h 29 ^m	—	PARIS..... arrivée.	4 ^h 37 ^m	—	10 ^h 21 ^m	—

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
	Omnibus	Poste	Omnibus		Poste	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40 ^m	12 ^h 50 ^m	5 ^h 39 ^m	PARIS. — D.	5 ^h 50 ^m	12 ^h 50 ^m	7 ^h 45 ^m
Mercuès.....	6 ^h 54 ^m	1 ^h 4 ^m	6 ^h 53 ^m	— Expres.	7 ^h 40 ^m	12 ^h 45 ^m	—
Arrêt Douelle	6 ^h 58 ^m	—	6 ^h 57 ^m	BORDEAUX. »	» »	6 ^h 10 ^m	3 ^h 34 ^m
Parnac.....	7 ^h 5 ^m	1 ^h 15 ^m	7 ^h 4 ^m	LIBOS. — D.	8 ^h 53 ^m	3 ^h 30 ^m	9 ^h 5 ^m
Luzach.....	7 ^h 11 ^m	1 ^h 22 ^m	7 ^h 11 ^m	Fumel.....	8 ^h 44 ^m	3 ^h 58 ^m	9 ^h 11 ^m
Castelfranc.....	7 ^h 25 ^m	1 ^h 35 ^m	7 ^h 23 ^m	Soturac-Touzac	8 ^h 54 ^m	3 ^h 50 ^m	9 ^h 21 ^m
Arrêt Prayssac	7 ^h 28 ^m	» »	7 ^h 26 ^m	Duravel.....	8 ^h 59 ^m	3 ^h 59 ^m	9 ^h 28 ^m
Puy-l'Évêque.....	7 ^h 36 ^m	1 ^h 46 ^m	7 ^h 34 ^m	Puy-l'Évêque.....	9 ^h 6 ^m	4 ^h 8 ^m	9 ^h 35 ^m
Duravel.....	7 ^h 43 ^m	1 ^h 54 ^m	7 ^h 41 ^m	Arrêt Prayssac	9 ^h 13 ^m	4 ^h 23 ^m	9 ^h 42 ^m
Soturac-Touzac	7 ^h 51 ^m	2 ^h 3 ^m	7 ^h 49 ^m	Castelfranc.....	9 ^h 19 ^m	4 ^h 23 ^m	9 ^h 48 ^m
Fumel.....	8 ^h »	2 ^h 13 ^m	7 ^h 58 ^m	Luzach.....	9 ^h 29 ^m	4 ^h 36 ^m	9 ^h 58 ^m
LIBOS. — A.	8 ^h 6 ^m	2 ^h 19 ^m	8 ^h 4 ^m	Parnac.....	9 ^h 37 ^m	4 ^h 46 ^m	10 ^h 6 ^m
BORDEAUX. »	3 ^h 51 ^m	4 ^h 11 ^m	4 ^h 45 ^m	Arrêt Douelle	9 ^h 42 ^m	» »	10 ^h 11 ^m
PARIS. — Arr.	11 ^h 37 ^m	4 ^h 37 ^m	10 ^h 21 ^m	Mercuès.....	9 ^h 47 ^m	4 ^h 57 ^m	10 ^h 16 ^m
				CAHORS. — A.	9 ^h 59 ^m	5 ^h 15 ^m	10 ^h 32 ^m

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
	Omnibus	Poste	Omnibus		Poste	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45 ^m	11 ^h 30 ^m	5 ^h 23 ^m	CAPDENAC. D.	7 ^h 47 ^m	11 ^h 30 ^m	5 ^h 22 ^m